

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026



L'an deux mil vingt six

Le : 20 mars 2026

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Abstentions 0

Contre 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, par Monsieur Pascal RAPIN Maire sortant s'est réuni sous la présidence Monsieur Pascal RAPIN maire à la salle du conseil à la mairie de Quincy.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Date de l'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND, Christian MYSZKIEWICZ, Chantal BELLOT, Thi-Lan DIMECK, Custodia CARVALHO, Océane FRAGNAUD, Victor GUASP, Patrick HERVET, Virginie MARIOT, Jacques PERARD, Alexis PEREIRA, Jean-Michel RADOUX, Flavie RUDE.

Délibération N°2026-12

Absent excusé : LE GALL Clément a donné procuration à Pascal RAPIN

Secrétaire de séance : Sophie BERTRAND

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

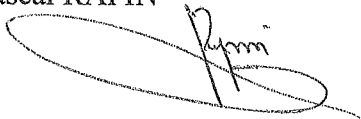
L'effectif légal du conseil municipal de QUINCY étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 2, le nombre d'adjoints à la maire,
AUTORISE Monsieur Pascal RAPIN à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Sophie BERTRAND



Publication sur le site internet de la commune le :23/03/ 2026

Acte transmis en préfecture le : 23/03/2026